



Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement

La Communauté d'agglomération a élaboré son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Il définit les actions à mettre en place pour réduire le bruit constaté à partir d'une cartographie du bruit sur le territoire.

La Directive européenne du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, attribue aux collectivités locales des responsabilités en matière de bruit.

De par sa compétence environnementale de « lutte contre les nuisances sonores », la Communauté d'Agglomération s'est engagée, en 2013, dans l'élaboration de son PPBE. L'étude réalisée portait ainsi sur les environnements sonores et les facteurs de nuisances des 14 communes de l'agglomération (périmètre de l'Agglomération au moment de l'étude).

Les bruits pris en compte dans le document sont uniquement ceux issus :

- Des infrastructures de transport : aérienne, ferroviaire et routière
- Des entreprises classées « Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) » soumises à autorisation.

Les bruits issus des lieux de travail, des activités domestiques ou militaires sont exclus de cette étude.

Pour réaliser ce document réglementaire et obligatoire, la Communauté d'Agglomération s'est appuyée sur un bureau d'études spécialisé dans l'analyse de données acoustiques.

Le Conseil communautaire a adopté son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement le 28 septembre 2015.

Le PPBE s'articule autour de 4 grandes parties :

- Un diagnostic acoustique de territoire
- La liste des actions menées depuis 10 ans et les projets qui auront un impact sur le bruit pour les 10 prochaines années
- La définition de zones à enjeux
- Le plan d'action

Consultez le rapport PPBE de l'agglomération Melun Val de Seine

La plateforme Rumeur développée par [Bruitparif](#) est un outil moderne de consultation des données de mesure de l'environnement sonore en Île-de-France.

ALLER PLUS LOIN

TÉLÉCHARGER

➤ [Le Plan Climat Air Énergie Territorial](#)

➤



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PDF - 9,8 MB



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30